



## **Centres de loisirs : la Ville de Paris agit pour réduire le gaspillage alimentaire**

**Alors que 104.000 repas par an ne sont pas consommés dans les centres de loisirs, Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire, prend des mesures pour « mettre fin à ce gaspillage alimentaire inacceptable ». A partir des vacances de printemps, l'inscription préalable des enfants deviendra obligatoire : elle permettra d'ajuster au plus près de la réalité la commande des denrées.**

Chaque année en France, plus de sept millions de tonnes de déchets sont jetés tout au long de la chaîne alimentaire. Ce gâchis représente une perte de plus de 400 euros par an et par foyer. A l'échelle mondiale, des études de la Food and Agriculture Organization (FAO) ou l'institut de l'eau de Stockholm ont démontré que jusqu'à 50% de la production alimentaire est gaspillée, perdue ou jetée entre le champ et l'assiette.

Le gaspillage alimentaire est inacceptable, tant pour des raisons éthiques, économiques, qu'environnementales. Consciente des enjeux, la Ville de Paris a mis en place depuis plusieurs années des actions pour lutter contre le gâchis. Malgré cela, un Parisien continue à jeter deux fois plus de produits alimentaires encore emballés que la moyenne des Français.

En novembre prochain, la Ville de Paris franchira une nouvelle étape, sous la forme d'un Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire, présenté par Antoinette Guhl, adjointe à la Maire, au Conseil de Paris. Il alliera des objectifs ambitieux et des mesures concrètes.

Dès aujourd'hui, Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs, annonce une première mesure, qui porte spécifiquement sur les centres de loisirs.

« Nous avons constaté que 7,9% des repas servis dans les centres de loisirs parisiens sont non consommés, soit 104.000 repas par an. Cela s'explique par deux facteurs : seuls 40% des parents préinscrivent leurs enfants, et parmi ces préinscriptions 40% des enfants ne viennent finalement pas. Cela crée une vraie incertitude sur les effectifs, donc sur le nombre de repas servis. Cette situation n'est pas acceptable », souligne l'adjointe à la Maire.

Alexandra Cordebard annonce donc une mesure concrète, concertée avec les associations de parents d'élèves : « A partir du printemps prochain, la pré-inscription des enfants dans les

centres de loisirs sera obligatoire. Elle devra se faire 15 jours avant pour les petites vacances et un mois avant pour les grandes vacances », détaille-t-elle.

Une grande campagne de communication sera lancée à partir de début novembre, pour que toutes les familles soient informées de cette nouvelle règle. A partir du printemps, en complément de cette phase de sensibilisation, la Ville mettra en place deux mesures dissuasives :

- une majoration de 40% du tarif de la journée au centre de loisirs, en cas d'inscription de dernière minute sans justification valable ;
- la facturation de la journée à la famille en cas d'absence injustifiée de l'enfant au centre de loisirs alors qu'il y était préinscrit.

« Le gaspillage alimentaire est l'affaire de tous. Nous appelons chacun à faire preuve de civisme pour que, à terme, le nombre de repas non consommés soit considérablement réduit », conclut l'adjointe à la Maire.

**Contact presse :** Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)